

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON
DE PONTARLIER

VILLE DE PONTARLIER

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU MARDI 28 JANVIER 2025

18 heures 30

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRÉSENTS : Mesdames HERARD, BOBILLIER, COLIN, CUENOT et BULIARD ;
Messieurs BEDOURET, LECLERC, MICHAUD et VOIRIN.

EXCUSÉS : Mesdames JACQUET, TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET ;
Messieurs VIVOT, TOULET et BRUN-BARONNAT.

PROCURATIONS : Madame JACQUET à Monsieur GENRE,
Monsieur VIVOT à Monsieur BEDOURET

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 10 – votants : 12

Le Président certifie :
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 22 janvier 2025

Secrétaire de séance : Eléonore JEBRANI

Ordre du jour :

- 1 – ACTION SOCIALE – Dispositif téléalarme : actualisation des tranches de ressources
- 2 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Convention cadre entre le CCAS de Pontarlier et l'IRTS de Franche-Comté
- 3 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Convention entre la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, la Ville de Pontarlier, le Centre d'Action Sociale et le Comité des Œuvres Sociales
- 4 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification du tableau des effectifs
- 5 – FINANCE – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget.
- 6 – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES
- 7 – INFORMATION / QUESTIONS RÉPONSES ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Après avoir constaté la présence des administrateurs, Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30. Il souhaite aux membres la bienvenue, les remercie de leur présence et leurs présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, Monsieur le Président propose de valider le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2024. Celui-ci n'apportant aucune remarque, aucune demande de modification ou de suppression, il est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

1 – ACTION SOCIALE – Dispositif téléalarme - Actualisation des tranches de ressources

Monsieur le Président rappelle que L'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA), encore appelée minimum vieillesse a été revalorisée au 1^{er} janvier 2025, avec une augmentation de 2.2 %.

Pour donner suite à celle-ci, il convient donc d'actualiser les tranches de ressources de ce dispositif.

Ainsi les montants évoluent de la manière suivante :

- 1 034 euros par mois pour une personne seule /1012 euros en 2024
- 1 606 euros par mois pour un couple / 1571 euros en 2024.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent le Président à appliquer le barème présenté à compter du 1^{er} février 2025.

2 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Convention cadre entre le CCAS de Pontarlier et l'IRTS de Franche Comté

Monsieur Le Président explique l'importance de la convention cadre à signer. En effet, grâce à celle-ci, le CCAS pourrait accompagner de jeunes stagiaires de l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté dans leur apprentissage. Ceci est un échange de bons procédés car les travailleurs sociaux recrutés au CCAS sortent bien souvent de ces organismes conventionnés.

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent le Président à signer la convention présentée et à prendre toutes les mesures s'y rapportant.

3 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Convention entre la Communauté des Communes du Grand Pontarlier, la Ville de Pontarlier, le Centre Communal d'Action Social de Pontarlier et le Comité des Œuvres Sociales.

En raison de l'entrée en vigueur de la nomenclature budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2024 en lieu et place de la M14, la convention conclue entre la collectivité et le Comité des Œuvres Sociales doit être amendée pour ce qui concerne la référence aux natures comptables.

En effet, Monsieur le Président explique qu'une nature dédiée à la rémunération des assistantes maternelles est désormais applicable (à savoir la nature 64121) et il convient de la prendre en compte pour le calcul de la subvention 2025.

Par ailleurs, la création au 1^{er} janvier 2025 du Budget Gestion des déchets de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier impose sa mention dans la convention pour sa prise en compte dans le calcul de la subvention 2026.

Monsieur le Président précise que les autres mentions demeurent inchangées.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, acceptent les modifications de la convention telles qu'énoncées et autorisent Monsieur le Président à la signer.

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président rappelle ensuite qu'au regard des difficultés de recrutement sur le poste de Direction adjointe de la crèche des P'tits Loups, il est proposé, afin de respecter la réglementation,

- De supprimer un poste d'éducateur de jeunes enfants et de créer un poste d'infirmier en soins généraux ;

Emploi : Educateur de jeunes enfants :

- ancien effectif à temps complet : 5
- nouvel effectif à temps complet : 4

Emploi : Infirmiers en soins généraux :

- ancien effectif à temps complet : 2
- nouvel effectif à temps complet : 3

- De supprimer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure, vacant à la suite d'une mobilité interne, et de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants.

Emploi : Auxiliaire de puériculture de classe supérieure :

- ancien effectif à temps complet : 16
- nouvel effectif à temps complet : 15

Emploi : Educateur de jeunes enfants :

- ancien effectif à temps complet : 4
- nouvel effectif à temps complet : 5

Monsieur le Président indique également que le poste de Direction au CCAS n'est toujours pas pourvu malgré une candidature très prometteuse mais dont le recrutement n'a pas pu se faire, lié au grade trop élevé de la candidate.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, acceptent la modification du tableau des effectifs telle que présenté.

5 – FINANCES – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration la délibération du 17 décembre 2024 autorisant l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025.

De plus, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Enfin, le budget primitif 2025 du CCAS n'étant pas voté au 1^{er} janvier 2025, il convient d'assurer une continuité dans le déroulement des opérations.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après, par chapitre et par nature :

CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Nature 2051	5 200 €
		TOTAL CHAPITRE 20	5 200 €
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Nature 2138	1 868 €
		Nature 2188	4 174 €
		Nature 21828	3 550 €
		Nature 21838	1 242 €
		Nature 21848	1 750 €
		TOTAL CHAPITRE 21	12 584 €

6 – Compte-rendu des décisions prises

Monsieur le Président décline les trois décisions signées depuis le dernier Conseil d'Administration, celles-ci n'apportent aucun commentaire par les administrateurs présent et représentés.

7 – INFORMATION / QUESTIONS RÉPONSES ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Monsieur le Président invite les membres du Conseil d'Administration à prendre note des prochaines réunions prévues le 11 mars, le 8 avril, le 27 mai et le 1^{er} juillet 2025.

Enfin, Monsieur le Président remercie les membre administrateurs de leur présence et leur donne rendez-vous pour le prochain Conseil d'administration du 11 mars qui sera dédié en grande partie au Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

La séance est levée à 19h08.

Pontarlier le 05 mars 2025

Secrétaire de séance



Eléonore JEBRANI



Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,



Bénédicte HERARD